

## Merci d'adresser votre courrier à : **PRAECONIS** 6, rue Paul Morel – BP 80283 70006 VESOUL Cedex MME DESCHAMPS FRANCOISE Votre contact: KARINE BUHLER 3 RUE D ANDILLY Tél 03.84.97.12.39 95600 EAUBONNE service.prestations@praeconis.fr **ADHERENT: N145372** VESOUL, le 26 mai 2023 Chère adhérente, Pour obtenir un service OPTIMUM, donnez-nous le MINIMUM, et nous ferons le MAXIMUM Nous vous prions de bien vouloir prendre connaissance des informations concernant votre dossier : Votre contrat ne couvre pas le dépassement d'honoraires. Sur le petit appareillage Merci de nous communiquer votre adresse complète et définitive. Veuillez adresser à la caisse de votre régime obligatoire vos feuilles de remboursement avant d'être traitées par nos services, il s'agit du 100 % et non du ticket modérateur. Non garanti à la date des soins, inscription le ..... M Ces soins ne sont pas couverts par votre contrat Toujours soucieux de vos intérêts et pour vous apporter un meilleur service, nous vous prions de croire Chère adhérente, à l'expression de nos sentiments dévoués. Service Prestations Pour mieux vous servir, merci de nous faire connaître votre éventuelle adresse E-mail :

#### FACTURE Ticket Modérateur N° 230022359

destinée à la mutuelle pour la prise en charge éventuelle du ticket modérateur de réglé par le client pour les produits ci-après

2.56 EUR

Renouvellement 2

N INSEE

2 53 11 75 104 051 43

SERVICE COLIRPIER LE

PHARMACIE DU BOIS JACQUE! 36, Avenue de Paris

Assuré :

**DESCHAMPS FRANCOISE** 

Adresse

3 RUE D'ANDILLY 95600 EAUBONNE

22 MAI 2023

95600 EAUBONNE

Bénéf :

**DESCHAMPS FRANCOISE** 

05/05/2023

952700300 OP: 2 05/05/2023 10:08

Médecin :

13/11/1953 Date Facture:

Date Nais

Date Ordonnance

09/03/2023

Nbre Pdts: 1

**ANDRIANTAFIKA** 

N?

951107929

	Total	PH4	PH7	PH1	LPP	NR	PH2	Produit	TVA%
1 x 12,78 AAD	12,78				10,22	2,56		3664490000031 VISMED MULTI COLLYR FL15M	20,0
Totaux	12,78	0,00	0,00	0,00	10.22	2,56	0,00		
Part Sécu	6,13							RO CPAM VAL D OISE CENTRE NIT 01 951 10	020
Part Mutu	4,09							MUT MMC No MUTUELLE 145372	

Part Assuré



## quelques conseils pour remplir votre feuille de soins

Le bon remplissage de votre feuille de soins est la garantie de votre remboursement par l'assurance maladie.

La première information à donner concerne la personne recevant les soins et l'assuré(e)

Si vous ne payez pas votre pharmacien ou votre fournisseur, celui-ci remplira l'ensemble de cette rubrique, sur présentation de votre carte Vitale ou de l'attestation papier qui l'accompagne.

Si vous payez votre pharmacien ou votre fournisseur, celui-ci indiquera uniquement vos nom et prénom, dans la zone prévue, selon vos indications ou au vu des informations portées dans votre carte Vitale ou sur l'attestation papier qui l'accompagne.

Les autres zones seront remplies par vous même (le code de l'organisme de rattachement n'est pas à préciser).

- vous êtes la personne recevant les soins et vous êtes assuré(e) social(e), inscrivez seulement :
  - votre numéro d'immatriculation (en vous aidant de votre carte Vitale ou de l'attestation papier qui l'accompagne).
- · vous êtes la personne recevant les soins et vous n'êtes pas assuré(e) social(e), indiquez :
  - votre numéro d'immatriculation,

ou (si celui-ci ne vous a pas été communiqué).

- votre date de naissance,
- le nom et le prénom de l'assuré(e) auquel (à laquelle) vous êtes rattaché(e) et son numéro d'immatriculation,
- · complétez enfin cette rubrique en indiquant l'adresse de l'assuré(e).

Toutes les autres rubriques de la feuille de soins sont à compléter par votre pharmacien ou votre fournisseur, y compris le numéro de facture qui est une zone facultative destinée à son usage.

- \* Si vos soins sont dispensés au titre de l'article L. 212-1 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, il doit le préciser dans la case prévue à cet effet.
  - Si vos soins sont en rapport avec un accident causé par un tiers, précisez-le lui ainsi que la date de cet accident.
     Ces renseignements doivent obligatoirement figurer sur la feuille de soins car ils permettent à l'assurance maladie de récupérer les frais relatifs à l'accident auprès de l'assureur concerné.
  - Si vos soins sont en rapport avec un accident du travail, dont vous avez été victime, ou avec une maladie professionnelle, présentez-lui la feuille d'accident du travail/maladie professionnelle qui vous a été remise par votre employeur ou par votre organisme d'assurance maladie.

### Recommandations importantes:

Le double de votre prescription médicale doit être joint à l'envoi de votre feuille de soins (sauf en cas de renouvellement, ou s'il a été joint à la demande d'accord préalable).

Prévenez votre organisme d'assurance maladie en cas de changement intervenant dans votre situation, par exemple :

- · changement de compte bancaire, postal ou de caisse d'épargne : adressez-lui le relevé d'identité correspondant.
- changement d'organisme d'assurance maladie : prenez contact avec votre nouvel organisme d'assurance maladie pour le transfert de votre dossier afin de ne pas retarder le remboursement de vos soins et prestations. n'oubliez pas également d'indiquer votre nouvelle adresse sur la feuille de soins.
- \* Si le pharmacien ou le fournisseur a coché la case "SOINS dispensés au titre de l'art. L. 212-1", la feuille de soins doit être adressée à l'organisme gestionnaire mentionné sur votre attestation de pensionné(e).

N'oubliez pas de signer votre feuille de soins.



# quelques conseils pour remplir votre feuille de soins

Le bon remplissage de votre feuille de soins est la garantie de votre remboursement par l'assurance maladie.

La première information à donner concerne la personne recevant les soins et l'assuré(e) :

Si vous ne payez pas votre pharmacien ou votre fournisseur, celui-ci remplira l'ensemble de cette rubrique, sur présentation de votre carte Vitale ou de l'attestation papier qui l'accompagne.

Si vous payez votre pharmacien ou votre fournisseur, celui-ci indiquera uniquement vos nom et prénom, dans la zone prévue, selon vos indications ou au vu des informations portées dans votre carte Vitale ou sur l'attestation papier qui l'accompagne.

Les autres zones seront remplies par vous même (le code de l'organisme de rattachement n'est pas à préciser).

- vous êtes la personne recevant les soins et vous êtes assuré(e) social(e), inscrivez seulement :
  - votre numéro d'immatriculation (en vous aidant de votre carte Vitale ou de l'attestation papier qui l'accompagne).
- · vous êtes la personne recevant les soins et vous n'êtes pas assuré(e) social(e), indiquez :
- votre numéro d'immatriculation,

ou (si celui-ci ne vous a pas été communiqué),

- votre date de naissance,
- le nom et le prénom de l'assuré(e) auquel (à laquelle) vous êtes rattaché(e) et son numéro d'immatriculation,
- · complétez enfin cette rubrique en indiquant l'adresse de l'assuré(e).

Toutes les autres rubriques de la feuille de soins sont à compléter par votre pharmacien ou votre fournisseur, y compris le numéro de facture qui est une zone facultative destinée à son usage.

- \* Si vos soins sont dispensés au titre de l'article L. 212-1 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, il doit le préciser dans la case prévue à cet effet.
  - Si vos soins sont en rapport avec un accident causé par un tiers, précisez-le lui ainsi que la date de cet accident.
     Ces renseignements doivent obligatoirement figurer sur la feuille de soins car ils permettent à l'assurance maladie de récupérer les frais relatifs à l'accident auprès de l'assureur concerné.
  - Si vos soins sont en rapport avec un accident du travail, dont vous avez été victime, ou avec une maladie professionnelle, présentez-lui la feuille d'accident du travail/maladie professionnelle qui vous a été remise par votre employeur ou par votre organisme d'assurance maladie.

## Recommandations importantes:

Le double de votre prescription médicale doit être joint à l'envoi de votre feuille de soins (sauf en cas de renouvellement, ou s'il a été joint à la demande d'accord préalable).

Prévenez votre organisme d'assurance maladie en cas de changement intervenant dans votre situation, par exemple :

- · changement de compte bancaire, postal ou de caisse d'épargne : adressez-lui le relevé d'identité correspondant.
- changement d'organisme d'assurance maladie : prenez contact avec votre nouvel organisme d'assurance maladie pour le transfert de votre dossier afin de ne pas retarder le remboursement de vos soins et prestations, n'oubliez pas également d'indiquer votre nouvelle adresse sur la feuille de soins.
- \* Si le pharmacien ou le fournisseur a coché la case "SOINS dispensés au titre de l'art. L. 212-1", la feuille de soins doit être adressée à l'organisme gestionnaire mentionné sur votre attestation de pensionné(e).

N'oubliez pas de signer votre feuille de soins.



## quelques conseils pour remplir votre feuille de soins

Le bon remplissage de votre feuille de soins est la garantie de votre remboursement par l'assurance maladie.

La première information à donner concerne la personne recevant les soins et l'assuré(e) :

Si vous ne payez pas votre pharmacien ou votre fournisseur, celui-ci remplira l'ensemble de cette rubrique, sur présentation de votre carte Vitale ou de l'attestation papier qui l'accompagne.

Si vous payez votre pharmacien ou votre fournisseur, celui-ci indiquera uniquement vos nom et prénom, dans la zone prévue, selon vos indications ou au vu des informations portées dans votre carte Vitale ou sur l'attestation papier qui l'accompagne.

Les autres zones seront remplies par vous même (le code de l'organisme de rattachement n'est pas à préciser).

- vous êtes la personne recevant les soins et vous êtes assuré(e) social(e), inscrivez sculement :
  - votre numéro d'immatriculation (en vous aidant de votre carte Vitale ou de l'attestation papier qui l'accompagne).
- · vous êtes la personne recevant les soins et vous n'êtes pas assuré(e) social(e), indiquez :
  - votre numéro d'immatriculation,

ou (si celui-ci ne vous a pas été communiqué).

- votre date de naissance.
- le nom et le prénom de l'assuré(e) auquel (à laquelle) vous êtes rattaché(e) et son numéro d'immatriculation,
- · complétez enfin cette rubrique en indiquant l'adresse de l'assuré(e).

Toutes les autres rubriques de la feuille de soins sont à compléter par votre pharmacien ou votre fournisseur, y compris le numéro de facture qui est une zone facultative destinée à son usage.

- \* Si vos soins sont dispensés au titre de l'article L. 212-1 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, il doit le préciser dans la case prévue à cet effet.
  - Si vos soins sont en rapport avec un accident causé par un tiers, précisez-le lui ainsi que la date de cet accident.
     Ces renseignements doivent obtigatoirement figurer sur la feuille de soins car ils permettent à l'assurance maladie de récupérer les frais relatifs à l'accident auprès de l'assureur concerné.
  - Si vos soins sont en rapport avec un accident du travail, dont vous avez été victime, ou avec une maladie professionnelle, présentez-lui la feuille d'accident du travail/maladie professionnelle qui vous a été remise par votre employeur ou par votre organisme d'assurance maladie.

## Recommandations importantes:

Le double de votre prescription médicale doit être joint à l'envoi de votre feuille de soins (sauf en cas de renouvellement, ou s'il a été joint à la demande d'accord préalable).

Prévenez votre organisme d'assurance maladie en cas de changement intervenant dans votre situation, par exemple :

- changement de compte bancaire, postal ou de caisse d'épargne : adressez-lui le relevé d'identité correspondant.
- changement d'organisme d'assurance maladie : prenez contact avec votre nouvel organisme d'assurance maladie pour le transfert de votre dossier afin de ne pas retarder le remboursement de vos soins et prestations, n'oubliez pas également d'indiquer votre nouvelle adresse sur la feuille de soins.
- \* Si le pharmacien ou le fournisseur a coché la case "SOINS dispensés au titre de l'art. L. 212-1", la feuille de soins doit être adressée à l'organisme gestionnaire mentionné sur votre attestation de pensionné(e).

N'oubliez pas de signer votre feuille de soins.

**Facture** 

 Numéro de facture
 Date
 Code client

 220040485
 20/07/2022

952700300

PHARMACIE DU BOIS JACQUES

36, Avenue de Paris 95600 EAUBONNE FRANCE

Tél: 0139594249 Fax: 0139594249

E-mail:

SIRET:

ADE .

TVA Intracommunautaire: 8225548040001

DESCHAMPS FRANCOISE 3 RUE D'ANDILLY SERVICE COURRIFR LE 95600 EAUBONNE Tél: 0605269874 2023

Mode de règlement : Carte Bancaire

Echéance: 01/08/2022

Code13Réf HT U Brut %Rem HT U Net Mt HT Net %TVA Désignation Qté 3662042005664 THEALOSE SOL STER OPHTALMIQUE 11,0083 11,01 20,0 11,0083 0,00 FL15ML

Quantité totale des produits : 1

Taux TVA	HT Brut	%Rem	Remise	HT Net	TVA		
20,0%	11,01	0,00%	0,00	11,01	2,20	Total Net HT	11,01 EUR
			324			TVA	2,20 EUR
				Т		Montant TTC	13,21 EUR
, æ <del>, .</del>			= = #				
Totaux	11,01	0,00%	0,00	11,01	2,20		

Pharmacie acceptant le réglement des sommes dues par chèque, libellé à son nom en sa qualité de membre d'un centre de gestion agréé par l'administration fiscale. En cas de non paiement à la date d'échéance indiquée, l'acheteur sera de plein droit redevable de l'application d'un intérêt de retard calculé sur l'intégralité des sommes restant dues, intérêt d'un montant égal à deux fois le taux d'intérêt légal, montant auquel viendra s'ajouter une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 euros.

) outlinger

AD 147378

## feuille de soins si renouvellement TELETRANSMISSION phaemacien ou fournisseur

Facture No. 230012229

0 9/0 3/2 3

Art. R. 161-40 et suivants du Code de la sécurité sociale Art. L. 212-1 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre

date

	PERSONNE RECEVANT les SOINS et ASSURE(E)	
PERSONNE RECEVANT les SOINS	(la ligne "nom et prenom est obligatoriement remplie par le pharmacien ou le fournisse	ur)

nom et prénom

(nom de famille (de naissance) suivi du nom d'asage (saculduif et s'il y aficul)

1 3 / 1 1 / 1 9 5

date de naissance

nom et prénom (nom de famille (de naissance) suivi du nom d'asage (facultatif el s'il y a lieu))

numéro d'immatriculation 3 RUE D'ANDILLY ADRESSE de L'ASSURE(E)

ASSURE(E) (à remplir si la personne recevant les soins n'est pas l'assure(e))

95600 FAUBONNE

1 9 5 1 RO CPAM VAL DIOISE CENTE

code de l'organisme de raffichement en cas de dispense d'avance des frais (à remplir par le pharmacien ou

SERVICE COLIDDIER I.F. 22 MAI 2023

IDENTIFICATION du PHARMACIEN ou du FOURNISSEU PHARMACIE DU BOIS JACQUES

36, Avenue de Paris 95600 EAUBONNE

- TEL: 0139594249

PHARMACIEN REMPLACANT \*non952700300

identifiant

951107929

**ANDRIANTAFIKA** 

09/03/2023

de soins - réseau de santé et de la STRUCTURE dans laquelle il exerce

nom et prénom

raison sociale

n° de la structure

dispositif de coordination

identifiant

date de la prescription médicale

date de l'accord préalable (le cas échéant)

PERSONNE RECEVANT les SOIN

MALADIE (si exonération du ticket modérateur, cochez une case de la ligne suivante)

SOINS dispensés au titre de l'art. L. 212-1 (cf. la notice au verso : § précédé de "\*" QTE: 4 V enles recommentations importantes Exo: 0

acte conforme au protocole RANOM 612044445 VISMED MULTI COLLYR FL15ML accident causé par un tiers : non (LPP 1130160)

Qcdon Arcte/Qte/Prisin Taux Montant NR 1,x 2,56 0% 2,56 date 60% AAD 1x10,22 10,22

193009564-SQFTACORT 3,35MG/MLC2-DO:414159 PHN 1 x 18,50 NR 18,50

date

RODUITS et PRESTATIONS DELIVRES

tarification detailled HONORAIRE DE MEDICAM, REMB.

HDR 1 x 0,51

65%

0,51

CV TP + 70000854\_1 MUTUELLE: 70000854\_1

**MUT MMC** 

No MUTUELLE: 145372

+ Blanche + Bleue 100% + NR Orange RO: 0.87E + 6.13E + 0.33E + 0,00 0,00E

RC: 2,02E + 4,09E 0,18E PART SECU SOCIALE: 7,33E

PART MUTUELLE :

6,29E

PART ASSURE:

+ 0,00E

21,06E

MONTANT TOTAL en euros

l'assuré(e) n'a pas payé la part obligatoire

l'assuré(e) n'a pas payé la part complémentaire

PHARMACIE DU BOIS JACQUES

signature du pharmacien ou du fournisseur

signature de l'assuré(e)

miselan pharmacie du Bols Jacques

ssibilité gner

0,00E

Quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration est passible de pénalités financières, d'amende et/ou d'emprisonnement (articles 313-1 à 313-3, 433-19, 441-1 et suivante du Code pénal, article L. 114-17-1 du code de la sécurité sociale). Les informations figurant sur cette feuille, y compris le détail des actes et des prestations servies, sont destinées à votre organisme d'assurance maiadle aux fins de remboursement et de contrôle. En application de la loi du 8 jarvier 1978 modifiée, vous pouvez obtenir la communication des informations vous concernant et, le cas échéant, leur rectification en vous adressant auprès de votre

organisme d'assurance maladie. FSPHF 10-2014 S3115h IMP BARLERIN - Ucansa - Edition 03/2021

#### Facture

Numéro de facture

Date

Code client

230018762

14/04/2023

### 952700300

## PHARMACIE DU BOIS JACQUES

36, Avenue de Paris 95600 EAUBONNE FRANCE

Tél: 0139594249 Fax: 0139594249

E-mail:

**DESCHAMPS FRANCOISE** 

3 RUE D'ANDILLY 95600 EAUBONNE Tél: 0605269874 SERVICE COURRIER LE

2.2 MAI 2023

SIRET:

APE:

TVA Intracommunautaire: 8225548040001

Mode de règlement : Carte Bancaire

Echéance: 01/05/2023

Code13Réf	Désignation	Qté	HT U Brut	%Rem	HT U Net	Mt HT Net	%TVA
3282770149722	A-DERMA EXOMEGA CONT BAUM EN	1	21,5833	0,00	21,5833	21,59	20,0
3282770143423	FL400ML A-DERMA EXOMEGA C HUIL LAV EMC F500ML1	1	12,0833	0,00	12,0833	12,08	20,0

Quantité totale des produits : 2

Taux TVA	HT Brut	%Rem	Remise	HT Net	TVA		
20,0%	33,67	0,00%	0,00	33,67	6,73	Total Net HT	33,67 EUR
						TVA	6,73 EUR
	-		•.			Montant TTC	40,40 EUR

**Totaux** 33,67 0,00% 0,00 33,67 6,73

Pharmacie acceptant le réglement des sommes dues par chéque libellé à son nom en sa qualité de membre d'un centre de gestion agréé par l'administration fiscale. En ces de non paiement à la date d'échéance indiquée, l'acheteur sera de plein droit redevable de l'application d'un intérêt de retard calculé sur l'intégralité des sommes restant dues, intérêt d'un montant égal à deux fois le taux d'intérêt légal montant auquel viendra s'ajouter une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 euros